

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE34003 – “ Vallée de l'Ourthe entre Hotton et Barvaux-sur-Ourthe ”

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE34003 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Site correspondant au lit majeur de l'Ourthe moyenne dans une portion de son trajet famennien mais englobant aussi des versants forestiers et des pelouses sur substrats calcaires ou schisteux. Présence d'une mosaïque de milieux typiques de la Famenne : chênaies pédonculées en place, prairies inondables, pelouses sur schistes et sur calcaire, érablières... Site d'intérêt majeur pour la faune et la flore, du fait de la physionomie encore très naturelle de la rivière (divagation libre du cours d'eau, berges naturelles, bras morts...), le site abrite également une part essentielle des populations de la libellule *Oxygastra curtisii*.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9150	206,00 ha	B	
9160	96,00 ha	B	
9110	82,00 ha	B	
3260	68,40 ha	B	
91E0*	34,00 ha	C	UG 7
9130	26,00 ha	C	
9180*	25,00 ha	B	UG 6
6510	13,00 ha	C	
6430	8,00 ha	C	
6210*	8,00 ha	C	UG 2
3150	1,00 ha	C	
6110*	0,10 ha	C	UG 2
8160*	0,04 ha	C	UG 2
8310		B	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition
 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
 6110* : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi
 6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) (*sites à orchidées remarquables)
 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
 8160* : Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme
 9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum
 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
 9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
 9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
 91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1032	Unio crassus	Mulette épaisse	P			C
1041	Oxygastra curtisii	Cordulie à corps fin	P			A
1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer	P			C
1163	Cottus gobio	Chabot	P			C
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	10-50 i			B
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échanquées	75-80 i			C
1324	Myotis myotis	Grand Murin	0-1 i			C
1337	Castor fiber	Castor d'Europe	P			C
1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe	P			C
A027	Egretta alba	Grande Aigrette			0-10 i	-
A030	Ciconia nigra	Cigogne noire		P		-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		0-2 p		-
A082	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin			P	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			0-10 i	-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	5-10 p			-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	1-2 p			-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	10-20 p			-
A249	Riparia riparia	Hirondelle de rivage		40-80 p		-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		3-10 p		-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise	0-1 p			-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE34003 - " Vallée de l'Ourthe entre Hotton et Barvaux-sur-Ourthe ".

Namur, le 14 avril 2016

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme
et des Infrastructures sportives, Délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN